

Séance du Conseil municipal du 30 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-cinq et le trente janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons exceptionnelles dans la salle des conférences et des mariages, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

05 Membres absents excusés :

DORVEAUX	GIRIN	HODZIC	MANTOUX
RIVET			

05 Pouvoirs :

DORVEAUX	Donne pouvoir à	COMMUN
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	DOUCET
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20250130-009

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ALGECO - OGE

L'OGEC va réaliser sur l'année 2025 des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique de son bâtiment situé au 32 route de Sainte-Consorte, 69280 MARCY L'ETOILE. Durant la durée des travaux, l'établissement doit délocaliser trois salles de classe.

La Commune de Marcy l'Etoile propose à la location, durant la durée des travaux, la mise à disposition d'un ALGECO municipal d'une superficie de 60m² pour un montant de 50 € mensuel.

Le projet de convention est joint au présent rapport.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres décide :

- D'INSCRIRE cette recette au budget
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition d'un ALGECO avec l'OGEC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Josiane MARILLIER